

Conditions Générales de Vente

Désignations :

JRW-Languages est l'organisme de formation de Madame Jutta Rat-Weidenfeller, autoentrepreneuse déclaré sous le numéro 44670650067

Code Sirene 880 789 748

dont le siège social est situé 17 allée des tilleuls à Niederbronn-les-Bains (67.110).

- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société JRW-Languages pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de JRW-Languages implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation :

JRW-Languages fournit un devis au client comportant les objectifs, le programme et le prix de la prestation de formation.

Une convention particulière peut être établie entre la société JRW-Languages, l'OPCO ou le client.

Avant le début de la formation le client est tenu de retourner un exemplaire de la convention signée ou du devis renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. La formation commence lorsque l'OPCO a fourni l'accord de prise en charge.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, les certifications prévues obtenues en fin de stage, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Dispositions financières :

Les prix des formations sont indiqués en Euros hors taxes. Jutta Rat-Weidenfeller en tant qu'autoentrepreneuse bénéficie au jour de la signature de l'exonération de TVA en base (article 293 B du CGI) qui sera confirmée sur chaque facture.

JRW-Languages adressera une facture mensuelle au client correspondant aux heures de formations dispensées au cours du mois écoulé et des indemnités convenues pour les déplacements éventuels. Chaque paiement sera dû sous huit jours à réception de facture sous forme électronique.

En cas de retard de paiement une pénalité pourra être appliquée au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 (dix) points à laquelle s'ajoute une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) Euros pour frais de recouvrement.

Le règlement devra être effectué sur le compte professionnel de Madame Jutta Rat-Weidenfeller suivant le code indiqué sur les factures.

Interruption du stage :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. JRW-Languages sera rémunérée suivant le prix convenu au prorata des séances effectuées.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation :

L'annulation d'une séance de formation est exceptionnellement possible, à condition de le faire au moins 48 heures avant le début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse jrw-languages@outlook.com. Une reprogrammation sera effectuée avec le client. Sauf événement fortuit ou cas de force majeure, l'absence à une séance de formation sans avoir informé auparavant JRW-Languages pourra être facturée sans être reprogrammée.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société JRW-Languages ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Informatique et libertés :

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à JRW-Languages sont nécessaires au traitement de l'inscription et le suivi du stage. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société JRW-Languages s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Cas de différend :

Les parties s'efforceront de régler toute contestation ou tout différend différent à l'amiable, à défaut le tribunal de Strasbourg sera compétent pour régler le litige.